



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 4 septembre 2019
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Guy Desjardins, maire
Samuel Cardarelli, conseiller du quartier 1
Mario Zanth, conseiller du quartier 2
Carl Grimard, conseiller du quartier 3
Don Bouchard, conseiller du quartier 4
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Christian Simard, conseiller du quartier 6
Michel Levert, conseiller du quartier 7
Diane Choinière, conseillère du quartier 8
Helen Collier, directrice générale
Monique Ouellet, greffière
Maryse St-Pierre, greffière adjointe

1. Ouverture de la réunion

Le maire Desjardins ouvre la réunion à 19h15.

2. Prière

Le conseiller Carl Grimard fait la lecture de la prière.

3. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2019-171

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Don Bouchard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4. Déclarations d'intérêts pécuniaires (aucune)

5. **Réunion à huis clos** (aucune)
6. **Rapport de la réunion à huis clos** (aucun)
7. **Annonces**

Le conseiller André J. Lalonde explique que le Club Lions a amassé 8 000\$ pour le Centre Roger Séguin lors de leur tournoi de golf en fin de semaine.

La conseillère Diane Choinière invite les membres du conseil à contribuer à la Maison Interlude pour la journée internationale de la fille qui se tiendra le 11 octobre prochain.

Le maire Desjardins explique qu'il a reçu une demande de don pour le festival de la famille chrétienne organisé par diverses paroisses de Clarence-Rockland et invite les membres du conseil à donner.

8. **Période de Questions/Commentaires**

Gerald Poupart, 770 chemin Poupart, explique que depuis les changements au chemin Poupart, il y a plus de véhicules, des problèmes de vitesse, ce qui cause beaucoup d'accidents. Julian Lenhart confirme qu'un rapport sur les mesures de sécurité à être prises pour le chemin Poupart sera présenté lors de la réunion du 16 septembre.

Steve Larocque, 3751 Indian Creek, explique que son ponceau doit être remplacé, car il est sur le point de s'affaisser. Il demande une exemption au règlement afin d'obtenir les réparations de son ponceau. Julian Lenhart confirme que la responsabilité du ponceau appartient au propriétaire. M. Lenhart ajoute que la Cité a procédé à l'adoption de ce règlement, car le département n'avait pas les effectifs ou les fonds nécessaires pour être en mesure de répondre à la demande. Il ajoute également que Clarence-Rockland était la seule municipalité de la région à prendre la responsabilité des ponceaux privés.

9. **Items des membres du Conseil** (aucun)
10. **Items par consentement**

RÉSOLUTION 2019-172

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Samuel Cardarelli

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 4 septembre 2019, soient adoptés :

10.1. Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 21 août 2019

- 10.2. Réception du procès-verbal du comité de dérogation du 26 juin 2019
- 10.3. Résolution pour dissoudre le comité consultatif du transport en commun
- 10.4. Résolution pour autoriser certains membres du conseil et de l'administration à signer les chèques et autres documents financiers de la Cité

ADOPTÉE

Texte des résolutions adoptées par consentement telles qu'identifiées dans la résolution 2019-172

- 10.3** *ATTENDU QUE le conseil de la Cité de Clarence-Rockland a établi par résolution le comité consultatif du transport en commun le 11 février 2013; et*
- ATTENDU QUE la Cité a cessé de fournir des services de transport en commun le 31 août 2019;*
- QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le comité consultatif du transport en commun soit dissout par les présentes; et*
- QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QU'une lettre de remerciement soit envoyée at tous les membres de ce comité, les informant de la dissolution dudit comité.*
- 10.4** *QU'IL SOIT RÉSOLU QUE Guy Desjardins, maire, ou Michel Levert, conseiller ou Mario Zanth, conseiller (en l'absence du Maire) et Frederic Desnoyers, trésorier, ou Helen Collier, directrice générale, ou Marie-France Bougie, trésorière adjointe (en l'absence du trésorier), soient autorisés à signer les chèques et autres documents financiers de la Corporation de la Cité de Clarence-Rockland.*

11. Rapports des Comités/Services (aucun)

12. Règlements municipaux

12.1 2019-81 - amendement au règlement de zonage - 2310 chemin du Lac

RÉSOLUTION 2019-173

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le règlement 2019-81 modifiant le Règlement de zonage 2016-10, afin d'enlever le symbole

d'aménagement différé (h) et changer le zonage pour une partie de la propriété décrite comme le 2310 chemin Du Lac, de «Zone résidentielle de village densité 1 – aménagement différé (RV1-h)» à «Zone résidentielle de village de densité 1 (RV1)».

ADOPTÉE

13. Règlement de confirmation

RÉSOLUTION 2019-174

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Samuel Cardarelli

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no. 2019-84, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 4 septembre 2019, soit adopté.

ADOPTÉE

14. Ajournement

Le maire Desjardins lève l'assemblée à 19h38.

Guy Desjardins, Maire

Maryse St-Pierre, Greffière adjointe